

FICHE SIGNALÉTIQUE
AQUA-SHIELD (AEROSOL)

SLUYTER COMPANY LTD.

375 Steelcase Road East
Markham, Ontario L3R 1G3 Canada
Tel (905) 475-6011 Fax (905) 475-3119

SECTION 01: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

FABRICANT	SLUYTER COMPANY LTD. 375 Steelcase Road East Markham, Ontario L3R 1G3 Canada Tel (905) 475-6011
IDENTIFICATEUR DE LA MATIÈRE	AQUASHIELD (AEROSOL)
UTILISATIONS DU PRODUIT	PRODUIT HYDROFUGE POUR TISSUS, CUIR ET SUEDE
FAMILLE CHIMIQUE	MELANGE DE SOLVANTS DE SILICONE

SECTION 02: COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

INGREDIENTS DANGEREUX	Pd %	L.E.P.	# C.A.S.	DL/50, VOIE, ESPECE	CL/50, VOIE, ESPECE
HEPTANE	60 - 90	400 ppm	142-82-5	> 15 mg/kg RAT ORALE	NON DISPONIBLE
DIOXYDE DE CARBONE	3 - 7	3000 ppm/ 3% STEL 5000 ppm/ 0.5% TWA	124-38-9	NON DISPONIBLE	NON DISPONIBLE

SECTION 03: IDENTIFICATION DES DANGERS

VOIES D'EXPOSITION	
CONTACT AVEC LE PEAU ABSORPTION PAR LA PEAU	PEUT CAUSER UNE IRRITATION MODEREE, LA DELIPIDATION ET LA DERMATITE. SANS OBJET
INHALATION	VOIR "EFFETS DE L'EXPOSITION CHRONIQUE".
INHALATION CHRONIQUE	PEUT PROVOQUER UNE INFLAMMATION DU SYSTEME RESPIRATOIRE. A FORTE CONCENTRATION, CES VAPEURS PEUVENT CAUSER DES ETOURDISSEMENTS, DES MAUX DE TETE ET UNE PERTE DE CONSCIENCE.
INGESTION	L'ASPIRATION DU LIQUIDE DANS LES POUMONS PEUT CAUSER UNE PNEUMONIE CHIMIQUE
CONTACT AVEC LES YEUX	IRRITATION GRAVE, ROUGEUR, VUE EMBROUILLEE ET LARMOIEMENT.
EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUE	VOIR "VOIES D'EXPOSITION"
EFFETS D'UNE EXPOSITION CHRONIQUE	RISQUE DE DOMMAGE AU SYSTEME NERVEUX CENTRAL. PEUT CAUSER NAUSEES, MAUX DE TETE, ETOURDISSEMENTS ET SOMNOLENCE

SECTION 04: PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LES YEUX	VERIFIER SI LA PERSONNE PORTE DES LENTILLES CORNEENNES ET LES LUI ENLEVER S'IL Y A LIEU. RINCER A GRANDE EAU IMMEDIATEMENT PENDANT AU MOINS 20 MINUTES. CONSULTER UN MEDECIN.
CONTACT AVEC LA PEAU	ENLEVER LES VETEMENTS CONTAMINES. LAVER LA PEAU AVEC DE L'EAU ET DE SAVON. CONSULTER UN MEDECIN SI L'IRRITATION EST PERSISTENTE.
INHALATION	AMENER LA PERSONNE A L'AIR FRAIS. S'IL YA ARRET RESPIRATOIRE, UNE PERSONNE QUALIFIEE DEVRAIT ADMINISTRER LA RESPIRATION ARTIFICIELLE. CONSULTER UN MEDECIN.
INGESTION	VOMIR. CONSULTER UN MEDECIN.
INFORMATION ADDITIONNELLE	COMMUNIQUER AVEC LE CENTRE ANTIPOISON DE VOTRE REGION.

SECTION 05: LUTTE CONTRE LES INCENDIES

INFLAMMABLE?	INFLAMMABLE
SI OUI, DANS QUELLES CONDITIONS	AEROSOL INFLAMMABLE. RISQUE ELEVE D'INCENDIE PAR EXPOSITION A LA CHALEUR, A LA FLAMME OU AUX ETINCELLES.
PROCEDURES SPECIALES	LE PORT D'UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME EST REQUIS POUR LES POMPIERS. UTILISER UNE EAU PULVERISEE POUR REFROIDIR LES SURFACES EXPOSEES AU FEU ET PROTEGER LE PERSONNEL.
POINT D'ECLAIR (°C) METHODE	-4° C VASE CLOS TAG PROJECTION DE FLAMME > 45 cm.
TEMPERATURE D'AUTO INFLAMMATION	NON DISPONIBLE
SEUIL MAXIMAL D'INFLAMMABILITE (% VOL)	6.80
SEUIL MINIMAL D'INFLAMMABILITE (% VOL)	1.20
MOYENS D'EXTINCTION	MOUSSE ANTI-ALCOOL, CO2, POUVRE CHIMIQUE.

DATE DU PREPARATION (YYYY-MM-DD): 2015-05-07

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE - CANUTEC (613) 996-6666

FICHE SIGNALÉTIQUE AQUA-SHIELD (AÉROSOL)

PRODUITS DANGEREUX DE LA COMBUSTION	OXYDES DE CARBONE (CO, CO2). OXYDES DE SILICIUM
SENSIBILITE AUX CHOCS	NON DISPONIBLE
SENSIBILITE AUX DECHARGES ELECTROSTATIQUES	NON DISPONIBLE.

SECTION 06: DEVERSEMENTS ACCIDENTELS

FUITE / DEVERSEMENT	VENTILER. ELIMINER TOUTE SOURCE D'INFLAMMATION TELLE QUE FLAMME NUE, ETINCELLES ET RECHAUDS. PORTER DES VETEMENTS DE PROTECTION (VOIR SECTION 8). EN CAS DE DEVERSEMENT MINEUR: ESSUYER LA SURFACE SOUILLEE. EN CAS DE DEVERSEMENT MAJEUR: RAMASSER LA MATIERE REPANDUE POUR ELIMINATION. UTILISER UN ABSORBANT INORGANIQUE NON-COMBUSTIBLE. EMPECHER L'ECOLEMENT DANS LES DRAIN, LES EGOUTS, ET AUTRES VOIES D'EAU. ATTENTION! LE SURFACES PEUVENT E GLISSANTES APRES L'UTILISATION BIEN LAVER AVEC UN NETTOYEUR A BASE D'ESSENCES MINERALES.
---------------------	--

SECTION 07: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

PROCEDURES DE MANUTENTION	EVITER LE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES YEUX. EVITER DE RESPIRER LES VAPEURS. ASSURER UNE VENTILATION ADEQUATE. GARDER LOIN DE LA CHALEUR, DES ETINCELLES ET DES FLAMMES.
CONDITIONS D'ENTREPOSAGE	ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS, A L'ECART DE TOUTE SOURCE DE CHALEUR ET D'IGNITION. ENTREPOSER DANS UN ENDROIT SEC ET BIEN VENTILE. NE PAS ENTREPOSER A UNE TEMPERATURE SUPERIEURE A 49 ° C

SECTION 08: CONTROLE DES EXPOSITIONS ET PROTECTION INDIVIDUELLE

EQUIPEMENT DE PROTECTION	
YEUX / TYPE	LUNETTES DE SECURITE.
RESPIRATOIRE/TYPE	LE PORT D'UN APPAREIL RESPIRATOIRE A CARTOUCHE (NIOSH / MSHA) EST RECOMMANDE LORS D'UNE UTILISATION CONTINUE A L'INTERIEUR OU SI LA TLV EST SURPASSEE
GANTS/TYPE	GANTS IMPERMEABLES (NEOPRENE OU CAOUTCHOUC).
VETEMENTS/TYPE	SANS OBJET.
CHAUSSURES/TYPE	SANS OBJET.
AUTRES/TYPE	DOUCHE OCULAIRE ET DOUCHE DE SECURITE.
VENTILATION	VENTILATION NATURELLE OU MECANIQUE (ANTIDÉFLAGRANTE) POUR MAINTENIR LES VAPEURS SOUS LE TLV.

SECTION 09: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ETAT PHYSIQUE	AÉROSOL
ODEUR	LEGERE ODEUR.
DENSITE	0.70 – 0.80 (CONCENTRE)
SEUIL DE L'ODEUR (ppm)	NON DISPONIBLE
PRESSION DE VAPEUR	115 mm Hg @ 38 °C
DENSITE DE VAPEUR (AIR=1)	> 1.00
TAUX D'EVAPORATION	NON DISPONIBLE
POINT D'EBULLITION (°C)	INITIAL 92°C
pH	SANS OBJET
SOLUBILITE DANS L'EAU (%)	NEGLIGEABLE
COEFFICIENT DE REPARTITION	NON DISPONIBLE
EAU/HUILE	
POINT DE CONGELATION	< 0°C
POINT DE FUSION (°C)	SANS OBJET
POIDS MOLECULAIRE	SANS OBJET

SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE

INCOMPATIBILITE	ACIDES & BASES PUISSANTS. SOLVANTS CHLORES. OXYDANTS.
CONDITIONS DE REACTIVITE	CHALEUR EXCESSIVE, ETINCELLES ET FLAMMES NUES.
PRODUITS DANGEREUX DE DECOMPOSITION	OXYDES DE CARBONE (CO, CO2). FUMÉES TOXIQUES. FUMÉE.

FICHE SIGNALÉTIQUE

AQUA-SHIELD (AÉROSOL)

SECTION 11: RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITE

LIMITE D'EXPOSITION AU PRODUIT	VOIR SECTION (2) INGREDIENTS DANGEREUX.
IRRITATION PAR LE PRODUIT	IRRITATION PAR EXPOSITION PROLONGEE.
CAPACITE DE SENSIBILISATION DU PRODUIT	NON DISPONIBLE
CANCERIGENICITE DU PRODUIT	AUCUN RENSEIGNEMENT DISPONIBLE. AUCUN EFFET CANCERIGENE NOCIF PREVU.
TERATOGENESE	AUCUN RENSEIGNEMENT DISPONIBLE. AUCUN EFFET TERATOGENE NOCIF PREVU.
MUTAGENESE	AUCUN RENSEIGNEMENT DISPONIBLE. AUCUN EFFET MUTAGENES NOCIF PREVU.
EFFETS SUR LE SYSTEME REPRODUCTEUR	AUCUNE INFORMATION DISPONIBLE. AUCUN EFFET NUISIBLE SUR LA REPRODUCTIVITE N'EST PREVU.
PRODUITS SYNERGIQUES	NON DISPONIBLE.

SECTION 12: RENSEIGNEMENTS ECOLOGIQUES

ENVIRONNEMENT	NON DISPONIBLE. DANGER POSSIBLE EN CAS D'INFILTRATION DES SOURCES D'EAU POTABLE. LE PRODUIT A UN ASPECT INESTHETIQUE ET PEUT ETRE NUISIBLE. NE PAS CONTAMINER LES EAUX DOMESTIQUES ET D'IRRIGATION, LES LACS, LES ETANGS, LES RUISSEAUX ET LES RIVIERES
BIODEGRADABILITE	NON DISPONIBLE. LA PARTIE SOLVANT DU PRODUIT EST BIODEGRADABLE ET S'ÉVAPORE RAPIDEMENT.

SECTION 13: DECHETS

ELIMINATION DES DECHETS	CONTENANT SOUS PRESSION. NE PAS PERCER, INCINERER NI EXPOSER A UNE CHALEUR ELEVEE MEME SI VIDE. LA MATIERE REPANDUE ET EAU DE RINCAGE SONT CLASSEES DECHETS CHIMIQUES. SELON LES REGLEMENTS MUNICIPAUX, PROVINCIAUX ET FEDERAUX.
-------------------------	--

SECTION 14: TRANSPORT

CLASSIFICATION T.M.D.	BIEN DE CONSOMMATION.
-----------------------	-----------------------

SECTION 15: REGLEMENTATION

CONFORMITE RFC	CE PRODUIT A ETE CLASSE CONFORMEMENT AUX CRITERES DE DANGER ENONCES DANS LE RPC, ET LA FICHE SIGNALÉTIQUE CONTIENT TOUS LES RENSEIGNEMENTS EXIGES PAR LE RPC.
CLASSIFICATION SIMDUT	CLASSE B DIV. 2 - LIQUIDE INFLAMMABLE CLASSE D DIV. 2B-MATIERES TOXIQUES

SECTION 16: AUTRES RENSEIGNEMENTS

AVIS DU FABRICANT	L'INFORMATION SUR CETTE FICHE SIGNALÉTIQUE EST FOURNIE SANS GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE. L'INFORMATION FOURNIE EST BASEE SUR DES DONNEES PRESENTEES PAR LES FABRICANTS OU DES SOURCES TECHNIQUES RECONNUES. BIEN QUE L'ON CROIT QUE L'INFORMATION SOIT EXACTE, NOUS NE FAISONS AUCUNE REPRESENTATION QUANT A SON EXACTITUDE NI SA SUFFISANCE.
-------------------	---

BIEN QUE RENSEIGNEMENTS FOURNIS AUX PRESENTES SOIENT, A NOTRE CONNAISSANCE, JUSTE ET EXACTS, AUCUNE GARANTIE, TACITE OU EXPRESSE, N'EST ACCORDEE CONCERNANT LES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU RENDEMENT D'UN PRODUIT. NOUS N'ASSUMONS AUCUNE RESPONSABILITE POUR LES DOMMAGES ACCIDENTALES, CONSECUTIFS OU DIRECTS, QUELS QU'ILS SOIENT ET QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE, Y COMPRIS LA NEGLIGENCE. RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ETRE ENTERPRETE COMME UNE RECOMMANDATION A UTILISER UN PRODUIT QUI CONTREVIENT A UN BREVETS.